

**Appel à candidatures pour la sélection de membres du
Comité scientifique et technique du CORAF**

Date d'ouverture : 26 Août 2025
Date de clôture : 12 Septembre 2025

A propos du CORAF

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été fondé en 1987. Le CORAF (www.coraf.org) regroupe actuellement les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Verde, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La vision du CORAF est *un avenir où les populations et les communautés d'Afrique de l'Ouest et du Centre atteindront la sécurité alimentaire et nutritionnelle et seront prospères*. Sa mission est de *parvenir à une "amélioration durable de la productivité, de la compétitivité et des marchés agricoles en AOC*.

Introduction

Le Comité scientifique et technique (CST) est un organe statutaire du CORAF, qui examine et donne des avis motivés au Conseil d'Administration sur la qualité scientifique et la pertinence des activités de recherche sous-régionales. Le CST est composé de douze (12) membres choisis au niveau des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) du CORAF et des Institutions partenaires. La composition du Comité Scientifique et Technique permet d'avoir une représentation des différents domaines d'activités du CORAF. Le CST organise des sessions ordinaires une fois par an au mois d'octobre et des sessions extraordinaires en cas de besoin. Le mandat d'un membre est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable une fois. Les langues officielles de travail sont le Français et l'Anglais.

Objectif

L'objectif de la présente annonce est de coopter des experts avec des profils décrits ci-dessous en vue de siéger au sein du CST.

Profils recherchés

- Gestion intégrée des bioagresseurs (santé végétale, post-récolte)
- Systèmes de production et économie circulaire
- Production et santé animales
- Changement climatique et gestion intégrée du paysage (gestion de l'eau, télédétection, IA, SIG, etc.)

Fonctions

Le Comité Scientifique et Technique du CORAF a pour rôle de :

- Donner des conseils au Conseil d'Administration sur les questions techniques et scientifiques ainsi que sur la nécessaire conformité avec la vision du CORAF des activités des programmes de recherche mis en œuvre par les Systèmes Nationaux et Régionaux de Recherche Agricole et leurs partenaires, les bases centres, les réseaux et les pôles ;
- Assister le Secrétariat Exécutif dans ses fonctions de facilitation de la coopération et de la coordination scientifique ;
- Assister le Conseil d'Administration, entre les réunions de l'Assemblée Générale, dans l'évaluation de toutes les activités de coopération scientifique du CORAF ;
- Assurer la cohérence des programmes et la diffusion de l'information scientifique ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de toutes les activités de coopération scientifique dont celle de publication scientifique et de diffusion des informations techniques coordonnées, facilitées et mises en œuvre par le CORAF ;
- Promouvoir l'excellence scientifique et accroître l'influence du CORAF dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Mener une réflexion stratégique pour prendre en compte les défis et les questions émergentes afin de conseiller le Conseil d'Administration et le Secrétariat Exécutif ;
- Indiquer des pistes pour l'ouverture scientifique du CORAF vers d'autres structures. L'évaluation des activités scientifiques doit prendre en compte aussi bien les programmes que les rapports d'activités, mais aussi les rapports issus de la mise en œuvre des projets financés par le CORAF ;
- Jouer un rôle important dans l'évaluation des programmes et des rapports d'activité des Centres Régionaux d'Excellence.

Conditions

- Les membres sont nommés à titre individuel sur la base de leur compétence ; la nomination n'est pas liée à l'institution d'origine ;
- Les membres doivent provenir des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (universités, instituts de recherche, organisations de la société civile, organisations de producteurs, institutions du secteur privé), des Instituts de Recherche Avancée et des Centres Internationaux de Recherche Agricole ;
- Les membres doivent être disponibles pour appuyer le CST dans l'exécution de ses tâches.
- Les fonctions des membres retenus doivent être compatibles avec les intérêts de la recherche et du développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Les membres du CST travaillent sur la base du volontariat et ne perçoivent aucun salaire du CORAF ; cependant, des frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance des membres lors de leur participation aux réunions organisées par le CORAF ou aux réunions où ils représentent l'Institution, seront pris en charge.

Critères de sélection

La sélection des candidats se fera sur la base des critères suivants :

- (i) PhD/Doctorat dans les domaines identifiés plus haut avec au moins 10 ans d'expérience.
- (ii) Expérience en matière de recherche et développement innovant et productif.
- (iii) Expérience avérée en matière de recherche Développement en relation avec l'un des profils susmentionnés.
- (iv) Expérience en gestion des partenariats scientifiques dans le contexte de l'IAR4D.
- (v) Expérience avec les comités scientifiques consultatifs
- (vi) Pertinence de la lettre de motivation.
- (vii) Expérience avec les questions genre et/ou avec les actions du secteur privé.

Soumission de candidature

Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé avec **les coordonnées complètes (adresse e-mail et numéro de téléphone) de trois (03) personnes référence.**

Le dossier de candidature doit être adressé à :

Madame la Présidente du Comité Scientifique et Technique, CORAF
7 Avenue Bourguiba, BP 48 Dakar-RP - République du Sénégal et envoyé par courriel à
l'adresse: rh@coraf.org au plus tard le 12 Septembre 2025.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT FORTEMENT ENCOURAGEES